



PASS SANITAIRE : OUTIL DE DESTRUCTION DES DROITS

Le gouvernement Macron a décidé au milieu de l'été d'accélérer la mise en œuvre des lois liberticides remettant en cause les acquis sociaux et démocratiques.

Après la Loi Sécurité Globale, après le décret sur le fichage des militants selon leur orientation politique, syndicale ou religieuse, le gouvernement décide d'utiliser le cadre de l'épidémie pour déployer toute la mesure de sa politique. La mise en œuvre du Pass sanitaire impliquera :

- **La possibilité de suspendre la paye des salariés** qui ne pourront présenter de Pass sanitaire à leurs employeurs pourront se retrouver *sine die* sans revenus, sans droits sociaux et sans possibilité de trouver un emploi ailleurs. **C'est une sanction totalement inédite et disproportionnée** qui passe par-dessus le Code du travail et les statuts, qui risque d'avoir à termes des conséquences irrémédiables et néfastes pour tous les salariés !

- **La disparition du secret médical** : n'importe quel employeur sera maintenant informé de la situation de santé de ses salariés.

Dans la foulée, la loi autorise maintenant le partage de la collecte des données de santé relatives au COVID avec les autorités préfectorales !

- **La remise en cause du droit à l'emploi** : certains travailleurs, selon leur secteur d'activité, se voient imposer de présenter un Pass sanitaire à leur employeur. Par conséquent, le Pass sanitaire est un outil de discrimination à l'embauche et à la préservation de l'emploi.

- **La remise en cause de l'accès aux soins** : à chaque établissement de santé de définir ce qui relèvera de l'urgence ou pas, permettant de suspendre l'accès aux soins pour toutes les personnes qui ne présenteront pas de Pass sanitaire en bonne et due forme. Le gouvernement impose au personnel médical de choisir qui a le droit de se faire soigner, ou non. S'il voulait vraiment nous protéger, il arrêterait de fermer des lits et embaucherait des fonctionnaires hospitaliers.

Et personne n'est dupe de l'empilement de mesures grotesques que nous devons subir dans la mise en œuvre du Pass :

- **Sans Pass, interdiction de prendre un café en terrasse, par contre on peut continuer à s'entasser dans les cantines le midi**

- **Sans Pass, interdiction de prendre le TGV, par contre on peut continuer à s'entasser dans les métros, transiliens et tramways pour aller bosser**

Cette remise en cause de nos droits se met en place alors que Macron a annoncé que dès que la crise sanitaire serait jugulée, il relancera la réforme des retraites et achèvera la casse de l'assurance chômage !

HORS DE QUESTION D'ACCEPTER LA POURSUITE DE LA PRIVATION DE NOS DROITS : NOUS AVONS LE DROIT AU TRAVAIL, LE DROIT À LA SANTÉ, LE DROIT AU RESPECT DE NOS LIBERTÉS !

Nous défendons le droit de tous à se faire vacciner, mais nous refusons qu'on utilise la situation épidémique pour justifier des mesures coercitives !

La CGT Finances Publiques 93 s'est mobilisée contre toutes les lois répressives, contre toutes les remises en cause et attaques contre nos droits et nos statuts de fonctionnaires ces dernières années : nous n'acceptons pas davantage la mise en œuvre du Pass !

À LA DGFIP, LA MISE EN ŒUVRE DU PASS S'IMPOSE POUR TOUS LES PERSONNELS TRAVAILLANT DANS DES TRÉSORERIES HOSPITALIÈRES IMPLANTÉES DANS DES HÔPITAUX !

Sur le département, cela concerne les personnels des trésoreries CH de Saint-Denis, Aulnay et de l'EPS de Ville-Evrard. Les agents de la trésorerie CH de Montfermeil devront eux aussi présenter un Pass sanitaire s'ils veulent accéder à la cantine locale, implantée dans l'EHPAD.

Ils doivent maintenant présenter :

- leur certificat de vaccination totale,
- un test PCR négatif toutes les 72 heures,
- certificat médical de contre-indication à la vaccination,
- Covid récent de moins de 6 mois (avec certificat médical).

À défaut de pouvoir justifier, auprès de leur chef de service, du respect de ces obligations, ce dernier doit refuser à l'agent l'entrée dans la trésorerie ; cette obligation concerne aussi tous les télétravailleurs. En cas de refus, la loi autorise maintenant nos employeurs à nous inciter à prendre des congés et en cas de refus à nous suspendre sans salaire ! C'est là encore une attaque frontale contre tous les statuts de la Fonction Publique !

LA CGT FINANCES PUBLIQUES EXIGE LE RETRAIT DU PASS SANITAIRE !

ELLE APPELLE À SE JOINDRE AUX MOBILISATIONS EN COURS CONTRE LE PASS SANITAIRE SUR NOS MOTS D'ORDRES : RETRAIT DU PASS SANITAIRE, RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES ET DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, RESPECT DES GARANTIES STATUTAIRES, DÉFENSE DE L'HÔPITAL PUBLIC !